



## Assemblée générale

Cinquante-septième session

Documents officiels

Distr. générale  
23 novembre 2004  
Français  
Original: espagnol

---

### Deuxième Commission

#### Compte rendu analytique de la 32<sup>e</sup> séance

Tenue au Siège, à New York, le mardi 12 novembre 2002, à 15 heures

*Président* : M. Suazo..... (Honduras)

### Sommaire

Point 12 de l'ordre du jour : Rapport du Conseil économique et social

---

Le présent compte rendu est sujet à rectifications. Celles-ci doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées, *dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication du document*, au Chef de la Section d'édition des documents officiels (bureau DC2-750, 2 United Nations Plaza) et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les rectifications seront publiées après la clôture de la session, dans un fascicule distinct pour chaque commission.

02-68921 (F)



*La séance est ouverte à 15 h 15.*

**Point 12 de l'ordre du jour : Rapport du Conseil économique et social** (A/57/3 (Parts I et II), A/57/262-E/2002/82, A/57/354, A/C.2/57/5 et A/C.2/57/6)

1. **M. Khan** (Directeur de la Division de l'appui au Conseil économique et social et de la coordination), après avoir présenté le rapport du Conseil économique et social, signale l'évolution importante du rôle et du fonctionnement du Conseil. Jusqu'à récemment, celui-ci était l'un des organes les plus négligés de l'Organisation des Nations Unies, mais son intense activité au cours de l'année écoulée montre que la situation a beaucoup changé. Des réunions ont été tenues pendant toute l'année. En mai et juin, le Conseil a achevé les préparatifs de la session de haut niveau et de la session de coordination et, à la session de juillet, il a travaillé intensément et a organisé de nombreuses manifestations spéciales, qui ont abouti à l'adoption d'une importante déclaration qui établit un lien entre la Déclaration du Millénaire et les documents finals des conférences sur le financement du développement et sur le développement durable. Le Conseil économique et social a agi de manière coordonnée et cohérente. Pour la première fois, il a adopté une décision sur la manière de renforcer son rôle et d'améliorer son fonctionnement. Cela est important étant donné que, dans le passé, c'est toujours l'Assemblée générale qui avait pris des décisions concernant les réformes du Conseil économique et social, en adoptant une résolution à ce sujet.

2. La revitalisation n'est pas seulement un sujet de discussion au Conseil économique et social, mais bien une réalité, et le Conseil a beaucoup plus progressé que d'autres organes du système des Nations Unies en ce qui concerne les répercussions de ses travaux et son élaboration d'objectifs fondamentaux et de déclarations de principes qui sont largement acceptés tant par les organismes du système des Nations Unies que par les gouvernements. Néanmoins, il reste encore plusieurs domaines où des progrès sont nécessaires. Le Conseil doit établir de meilleures relations avec ses organes subsidiaires, renforcer ses liens avec les Deuxième et Troisième Commissions de l'Assemblée générale et consolider son rôle dans différents domaines qui ne sont pas directement liés à ses travaux (plus concrètement, améliorer les liens entre les objectifs de développement et les aspects relatifs à la situation humanitaire et à la paix et à la sécurité). Dans ce

dernier domaine, le Conseil agit d'une manière pragmatique, en adoptant des mesures comme la mise en place du premier groupe consultatif spécial pour la Guinée-Bissau et la célébration du dixième anniversaire de la fin du conflit au Mozambique. Cette période a été sans aucun doute l'une des années les plus dynamiques pour le Conseil économique et social, mais celui-ci doit continuer à améliorer son fonctionnement.

3. **M. Bertucci** (Directeur de la Division de l'administration publique et de la gestion du développement) dit que la Déclaration du Millénaire a énoncé des valeurs fondamentales comme la liberté, l'égalité, la solidarité, le respect de la nature et la protection des couches vulnérables de la société, a défini des objectifs comme la réduction de la pauvreté, la lutte contre les maladies et la protection de l'environnement et a exprimé le consensus selon lequel, pour parvenir à ces objectifs, il faut une bonne administration publique. Les efforts des États dépendent des connaissances spécialisées et pratiques et de la mentalité de leurs fonctionnaires, étant donné que ce sont eux qui fournissent des services, sont la source des innovations et mettent en œuvre les réformes. Il ne fait aucun doute que l'une des conditions fondamentales pour l'application de la Déclaration du Millénaire est que les États doivent encourager la participation de leurs citoyens à la formulation des politiques et promouvoir l'intégrité, la transparence et l'obligation de rendre des comptes dans la gestion des ressources publiques.

4. Il est indubitable que les lacunes institutionnelles, administratives et en matière de gestion des affaires publiques ont des conséquences négatives pour le développement économique et social. Parmi les aspects des capacités institutionnelles qui doivent être renforcés pour parvenir aux objectifs de la Déclaration du Millénaire, il y a surtout le renforcement institutionnel, c'est-à-dire la création d'institutions qui encouragent la participation des citoyens à la prise des décisions qui les concernent et qui soient vraiment en mesure d'offrir des services sociaux. Il est également important de renforcer les ressources humaines, étant donné que les institutions sont administrées par des personnes. Si celles-ci possèdent les connaissances pratiques et spécialisées et la mentalité nécessaires, les institutions fonctionneront convenablement. Il faut pour cela veiller au développement et au perfectionnement constants des ressources humaines du

secteur public. Un autre aspect fondamental est la capacité financière, ce qui signifie non seulement la disponibilité de ressources, mais également la capacité d'administrer et de mobiliser efficacement ces ressources, de rendre compte de leur affectation avec transparence et d'optimiser leur utilisation. En dernier lieu, il ne faut pas oublier l'acquisition de nouvelles connaissances, par exemple la capacité du secteur public d'acquérir et d'utiliser les technologies de l'information afin de fournir de meilleurs services aux citoyens et de faciliter leur accès aux avantages de ces technologies.

5. Parmi les fonctions que l'Organisation des Nations Unies pourrait remplir pour contribuer à améliorer la gestion des affaires publiques, il convient de souligner l'élaboration d'instruments qui permettraient aux gouvernements de mettre en œuvre les réformes nécessaires et d'acquérir les connaissances indispensables pour adapter les institutions du secteur public à l'évolution constante de la situation. L'Organisation des Nations Unies peut également contribuer à l'obtention d'un accord sur la manière de résoudre les questions et les problèmes et de stimuler les échanges de données.

6. Les gouvernements veulent savoir comment les autres gouvernements résolvent des problèmes communs. Le Réseau en ligne des Nations Unies sur l'administration et les finances publiques (UNPAN), qui est le portail mondial pour les échanges d'informations dans ce domaine, peut donc jouer un rôle extrêmement utile pour les États Membres.

7. Pour conclure, l'orateur mentionne la proposition visant à fixer au 23 juin la Journée de l'administration publique, pour qu'elle coïncide avec la date à laquelle les pays d'Afrique célèbrent déjà cette Journée depuis 1994.

8. **M<sup>me</sup> Black** (Venezuela), parlant au nom du Groupe des 77 et de la Chine, met l'accent sur l'engagement et la responsabilité du Conseil économique et social en ce qui concerne les objectifs du développement énoncés dans la Déclaration du Millénaire, le Consensus de Monterrey et les documents issus du Sommet mondial pour le développement durable. Afin d'assumer ses engagements, le Conseil doit être en mesure de contribuer efficacement au développement. Par ailleurs, afin d'éviter les chevauchements, il est indispensable d'examiner sérieusement le rôle que joue

le Conseil dans le processus de renforcement de l'Organisation des Nations Unies.

9. L'un des aspects fondamentaux des travaux du Conseil est le financement du développement. À cet égard, le Groupe des 77 et la Chine ont accueilli avec satisfaction les critères pour la formulation de politiques globales en matière de financement du développement, en particulier en raison du nouveau dynamisme observé dans les secteurs public et privé qui participent au processus.

10. Bien que les aspects économiques et commerciaux soient fondamentaux pour le progrès des pays, il faut garder présent à l'esprit que les êtres humains sont les agents et l'objectif de tout processus de développement et redoubler d'efforts dans le secteur social et dans le domaine des droits de l'homme afin de parvenir à un développement social qui comprenne la promotion et le respect des droits de l'homme, la prévention du crime, la justice pénale, et la lutte contre la corruption, l'intolérance religieuse, la torture et d'autres traitements ou peines cruels, inhumains ou dégradants.

11. Le Groupe des 77 et la Chine reconnaissent qu'aujourd'hui plus que jamais, la lutte contre la pauvreté et le développement durable sont les grands défis éthiques de l'époque actuelle, et ils lancent un appel à la communauté internationale pour qu'elle assume les engagements pris lors du Sommet mondial pour le développement durable, qui s'est tenu à Johannesburg. Dans le cadre du renforcement du Conseil et de la recherche de formules bien fondées et novatrices pour assurer sa pertinence et l'exécution de son mandat, ils se félicitent de l'adoption de la résolution créant le Groupe consultatif spécial pour les pays d'Afrique qui sortent d'une situation de conflit et de l'établissement, au cours de la même session, d'un groupe chargé de suivre la situation en Guinée-Bissau.

12. Le Groupe des 77 et la Chine présenteront un projet de résolution afin de réitérer le rôle central qui incombe à l'administration publique pour parvenir aux objectifs essentiels de la Déclaration du Millénaire, et ils espèrent que ce projet recevra un large appui et sera adopté par consensus.

13. L'oratrice remercie sincèrement le Royaume du Maroc de son offre d'accueillir le prochain Forum mondial, qui se tiendra à Marrakech en décembre 2002.

14. **M. Sung** (Chine) appuie pleinement les initiatives figurant dans la Déclaration ministérielle adoptée lors de la dernière session de fond du Conseil économique et social, dans laquelle un appel est lancé à la communauté internationale pour qu'elle accroisse considérablement les investissements dans les secteurs de la santé et de l'éducation, dans le cadre d'un effort concerté pour relever les défis de la mondialisation. Il se félicite également des mesures adoptées par le Conseil pour donner suite promptement au Consensus de Monterrey ainsi que de ses efforts visant à maintenir l'élan imprimé pour la Conférence internationale sur le financement du développement et à promouvoir une plus grande collaboration avec les institutions de Bretton Woods et l'Organisation mondiale du commerce (OMC). La délégation chinoise félicite le Conseil d'avoir décidé récemment d'établir pour la Guinée-Bissau le premier groupe consultatif spécial pour les pays d'Afrique qui sortent d'une situation de conflit et exprime l'espoir que ce groupe formulera des recommandations pratiques et viables pour la reconstruction et le développement de la Guinée-Bissau.

15. De l'avis de la délégation chinoise, le Conseil doit continuer à jouer un rôle important dans la coopération internationale en faveur du développement. Lors de la sélection et de l'examen des thèmes, il faudrait mettre davantage l'accent sur les véritables préoccupations des pays en développement. Pour que le Conseil puisse remplir son mandat et assumer la fonction qui lui revient de manière efficace, la communauté internationale, en particulier les pays développés, devrait adopter des mesures visant à garantir que les activités opérationnelles et d'assistance humanitaire reçoivent des fonds suffisants d'une manière opportune et prévisible. Le Conseil devrait également continuer à améliorer ses méthodes de travail et son efficacité et veiller à l'application effective de ses résolutions et décisions.

16. En sa qualité de principal organe de coordination de tout le système des Nations Unies dans les domaines économique, social et du développement, le Conseil doit continuer à jouer un rôle actif dans la promotion d'activités intégrées et coordonnées de suivi des résultats des principaux sommets et conférences des Nations Unies dans ces domaines, et améliorer les fonctions de supervision, de gestion et d'orientation normative qu'il exerce à l'égard des comités techniques, des fonds respectifs des principaux organes

de l'Organisation des Nations Unies, le Conseil devrait intensifier les échanges et la collaboration avec d'autres organes, dans le cadre d'un effort concerté pour parvenir aux objectifs de développement de la Déclaration du Millénaire.

17. **M<sup>me</sup> Zubčević** (Croatie) rappelle que c'est seulement la deuxième année que le Conseil économique et social présente un rapport à l'Assemblée générale et à ses Commissions. Cela contribuera certainement à promouvoir la coordination et la collaboration entre ces deux organes principaux de l'Organisation des Nations Unies, où sont examinées des questions intersectorielles comme le développement durable, l'élimination de la pauvreté, les droits de l'homme et l'intégration des questions sexospécifiques. À cet égard, il importe de maintenir un dialogue constructif sur la manière de donner des orientations pratiques à la communauté internationale pour les activités de suivi du Sommet du Millénaire, de la Conférence de Monterrey et du Sommet de Johannesburg en vue de parvenir aux objectifs souhaités.

18. C'est uniquement en agissant de manière constructive dans le cadre du système des Nations Unies qu'il sera possible de maintenir la dynamique et l'esprit de ces conférences et de démontrer aux pays développés et en développement que l'Organisation des Nations Unies s'occupe sérieusement du programme multilatéral de développement durable. C'est ce qui explique l'importance des contributions du Conseil aux débats de l'Assemblée générale sur les questions économiques et sociales.

19. L'oratrice indique que la présidence du Conseil revient cette année à la Croatie et que, parmi les priorités établies pour ses travaux, il convient de mentionner les suivants : améliorer la coopération avec l'Assemblée générale et le Conseil de sécurité; améliorer les relations avec les institutions de Bretton Woods et l'OMC; élargir le rôle du Conseil dans le renforcement de la paix et la prévention des conflits; et organiser les activités de manière à ce que le Conseil reste actif pendant toute l'année. Toutes ces activités contribueront au renforcement du Conseil et aideront l'Assemblée générale à tirer parti des connaissances spécialisées des organes subsidiaires du Conseil, et de leurs organismes, fonds et programmes.

20. Le Conseil et la Deuxième Commission doivent intensifier leur coopération dans les domaines

économique et social en ce qui concerne les questions importantes pour les deux organes, afin de fournir à l'Assemblée des approches et des orientations intégrales sur les principaux problèmes qui se posent dans ces domaines.

21. Afin de parvenir aux objectifs de développement, les pays en développement et en transition doivent assumer la part de responsabilité qui leur revient. On se rend de plus en plus souvent compte qu'un grand nombre des problèmes qui touchent ces pays sont dus à l'insuffisance des capacités de l'État, à la faiblesse des institutions politiques démocratiques et à la mauvaise gestion de l'administration publique. Dans ce contexte, il faut se féliciter du rapport du Secrétaire général sur l'administration publique, qui contient des propositions et des recommandations très pertinentes. Au cours de ses séances de haut niveau de cette année, le Conseil a examiné la contribution que peut apporter le renforcement des capacités, en particulier dans les secteurs de la santé et de l'éducation, au processus de développement. De l'avis de la délégation croate, c'est l'une des questions clefs pour l'amélioration de l'administration publique dans tous les domaines. L'Organisation des Nations Unies doit continuer à mener des activités à cet égard afin d'aider les pays en développement et en transition à atteindre les objectifs de développement de la Déclaration du Millénaire.

22. Conscient de l'importance de pouvoir compter sur une administration publique efficace, le Gouvernement croate a incorporé la réforme dans sa stratégie de développement national. À cet égard, il se propose d'éviter la création de nouvelles institutions administratives et de promouvoir plutôt un processus de décentralisation horizontale selon lequel plusieurs activités gouvernementales seront transférées à des organisations autonomes comme les syndicats, les associations d'employeurs, les universités et les associations de quartier. On s'efforcera d'éviter le double emploi des activités et des fonctions et on introduira un programme d'économies et de réduction des dépenses. En ce qui concerne le recrutement des fonctionnaires, on mettra l'accent sur la compétence et on modifiera le système de rémunération et de promotion afin d'encourager le travail efficace, l'innovation, la créativité et le dévouement. On alignera le traitement des fonctionnaires de rang supérieur sur la rémunération des experts d'un niveau équivalent en dehors de l'administration publique afin d'attirer de cette manière du personnel qualifié. Un

programme visant à introduire les technologies de l'information et de la communication a été lancé dans l'administration publique en vue d'améliorer l'efficacité des échanges d'informations et la gestion des connaissances. Par ailleurs, les autorités autonomes, locales et régionales seront renforcées et leur capacité d'exécuter un plus grand nombre d'activités sera améliorée.

23. En dernier lieu, il convient de souligner que les objectifs du développement ne pourront être atteints dans les délais fixés que si l'on déploie des efforts, si l'on encourage la confiance à l'intérieur et à l'extérieur du système des Nations Unies, et si l'on renforce la coopération avec les institutions de Bretton Woods, l'OMC, le secteur privé et la société civile, y compris les organisations non gouvernementales.

*La séance est levée à 16 heures.*